



Ce qu'il faut retenir du plaidoyer

Depuis plus de 100 ans, les centres sociaux font vivre la cohésion et le lien social partout en France, avec les habitants et en coopération avec les pouvoirs publics. Ils agissent contre les inégalités et contribuent à bâtir une société plus démocratique pour toutes et tous, qui donne sa place à chacune et chacun et permet l'émancipation et le pouvoir d'agir des citoyens. Acteurs d'éducation populaire, acteurs des politiques publiques, garants d'un accueil inconditionnel, lieux d'engagement et de projets notamment pour les jeunes, les centres sociaux sont des ferments de dynamisme local, d'attractivité des territoires, de cohésion sociale et d'apprentissage des valeurs de la République et de la laïcité.

Cependant, les centres sociaux n'ont plus les moyens d'animer correctement le lien social, de faire vivre les solidarités et de contribuer à une société plus juste. **L'augmentation continue des charges et la baisse des subventions publiques mettent en péril la capacité des centres sociaux à agir.**

Quelques données clés sur l'année 2022 (enquête SENACS 2023) :

- Des budgets en constante évolution : de 604K€ en 2019 à 688K€ en 2022
- Des tensions qui s'accroissent, déjà en 2022 - 637 centres sociaux présentaient un déficit, avec une moyenne de 31K€ (données SENACS 2022)
- La part de financement par les communes ne cesse de diminuer depuis 2019. Elle avoisine aujourd'hui les 20%
- Des financements État en augmentation (à l'échelle du Nord, l'État est passé de 5ème financeur en 2021 à 3ème voire 2ème aujourd'hui), ils représentent **20% de nos financements, dont 95% dédiés à l'activité et seulement 5% au fonctionnement. Cela représente entre 11 et 15 dispositifs, donc 15 à 20 dossiers par structure et par an pour ce même financeur.**
- Une hausse des charges qui se situe en fonction des structures et des territoires à 8% en moyenne

Pourtant la situation sociale s'aggrave :

- Le **taux de pauvreté** en France a progressé en 2021 pour s'établir à 14,5% de la population selon l'Insee.
- **De nouveaux publics, jusqu'alors épargnés, sont aujourd'hui vulnérables**, et il en va de même pour certains territoires.
- En parallèle, le **recul des services publics** laisse des habitants avec des besoins sociaux croissants, et parfois le centre social comme seul acteur du territoire pour y répondre.

Dans le secteur social comme associatif, **les postes sont de plus en plus difficiles à pourvoir, et de plus en plus précaires**, nécessitant des revalorisations indispensables. La **surcharge administrative** et les exigences sans cesse accrues envers les centres sociaux placent les équipes dans des situations où les **contraintes de gestion** s'imposent au détriment de la qualité du projet.

Sans un soutien financier pérenne et à la hauteur, de l'État et de nos partenaires, la réponse à cette équation sera – et est déjà sur certains territoires – la réduction ou l'arrêt d'activités, la restriction d'horaires d'ouvertures, la non reconduction de postes, une animation de la vie sociale dégradée, des solidarités fragilisées, des **risques pour la survie de structures.**

Ce que nous demandons :

* À court terme, notre réseau appelle au **débloqué d'un fonds de soutien exceptionnel de 65 millions d'euros** pour les centres sociaux.

Comment ? En incitant :

- **l'État** à réévaluer les crédits accordés à l'animation de la vie sociale dans le cadre du FNAS ou à la mise en place d'un dispositif spécifique d'appui aux centres sociaux
- **la CNAF et les CAF** à flécher les crédits issus des fonds publics et territoires de soutien aux structures en difficultés et des fonds locaux sur les centres sociaux fragilisés
- **les communes** à débloquent des fonds de soutien exceptionnel
- **les autres partenaires** des centres sociaux à réévaluer leurs engagements

* À moyen terme, notre réseau souhaite construire, avec l'ensemble des coresponsables de la cohésion sociale un **nouveau pacte de coopération entre centres sociaux et pouvoirs publics** et un **modèle économique renouvelé** : refonte du modèle économique de l'animation coordination globale, renforcement des fonctions de l'animation collective famille, modèle économique des centres de loisirs à repenser, qualité et conditions de la coopération, lutte contre la surcharge administrative, renforcement de l'emploi et du bénévolat dans les associations, parmi lesquelles la revalorisation du FONJEP.

Concernant le nouveau pacte de coopération :

- Face à la complexité de la situation sociale actuelle, les réponses ne peuvent se construire que dans des **approches de coopération entre les différents acteurs** : Ministères et services déconcentrés, collectivités locales, centres sociaux, habitants.
- Une attention particulière doit être donnée à la **qualité de la coopération**. Aujourd'hui elle est dégradée au regard de contraintes et surcharges administratives qui s'alourdissent d'année en année, épuisent les équipes et s'exercent au détriment de la **qualité du projet**.
- Le positionnement et le rôle de chaque acteur, la singularité et la plus-value de l'approche centre social, doivent être pleinement reconnus et traduits dans la nature de la relation (**coopération et non relation de financeur à opérateur...**)

Concernant le nouveau modèle économique :

Nécessité de repenser le modèle économique des centres sociaux, avec :

- des revalorisations plus fortes et une **réflexion sur les parts de financements des prestations de service socle** des centres sociaux :

AGC : faire évoluer la part de financement CAF, au regard de la **stabilisation des fonds des communes**.

ACF : renforcer le financement de l'ACF actuellement sous financée au regard de sa pertinence et de l'ambition des politiques publiques d'être **relais des services aux familles** et d'ancrer le **soutien à la parentalité** et l'**action collective famille** en cœur de métier.

- Un modèle économique des accueils de loisirs (PSO ALSH) à repenser au regard des **enjeux de continuum éducatif** et des **enjeux d'attractivité des métiers de l'animation**.